

Rue du Docteur Robert SALLES

Rue des Catillons

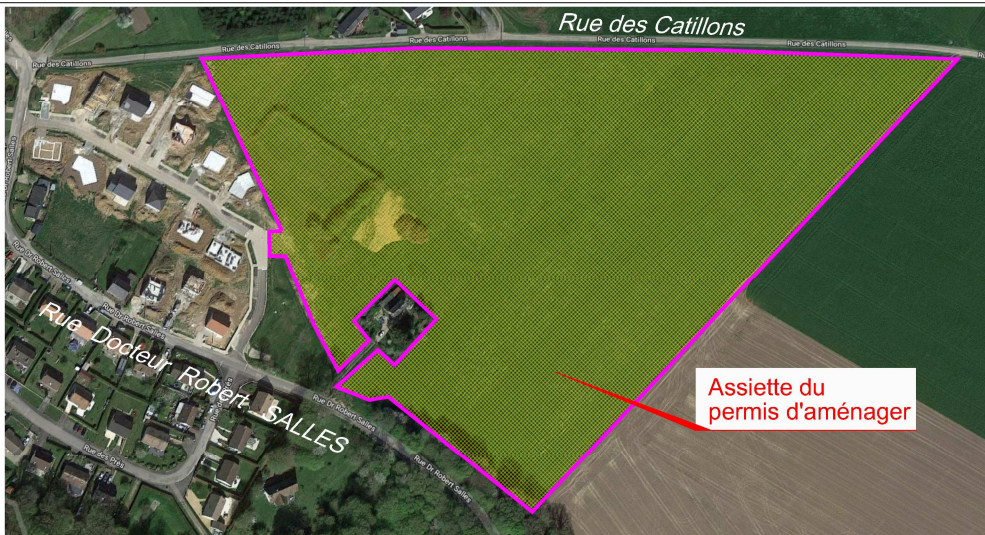
Rue Simone VEIL

Parcelles cadastrées en section AH n° 25, 26, 98, 99, 101, 102, 104, 105,
106, 107, 109, 110, 111, et 133p

Résidence "Les Hauts du Viaduc" (Tranche 2)

PERMIS D'AMENAGER

Programme des travaux



Maître
d'ouvrage



**SARL LES TERRAINS
NORMANDS**
525, rue Henri Dunant
76130 BOIS GUILLAUME

Geomètre-Expert



AGEOSE
Géomètre-expert
Voie du Futur
BP322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
☎ 02.32.40.05.13
📠 02.32.50.59.91



GEOMETRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Bureau
d'études



SODEREF
Agence Normandie
Rue Karl Heinz Bringer
27950 SAINT MARCEL
☎ 02.32.71.01.09
📠 02.32.51.18.32

Bureau
d'études
HYDRAULIQUE



&COTONE ING&NIERIE
8 Rue du Docteur Suriray
76 600 - LE HAVRE
☎ 02.76.32.85.21
📠 08.11.38.29.63

Architecte

**Stefano
Borgiattino**
Architecte hmomp

N° nat 082469
SIREN 812 664 787

3 rue François le Camus
27400 LOUVIERS

banstefano.archi@gmail.com
+33 (0)6 31 69 64 61

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ETD	A	Version initiale tranche 2	10/01/2019
AVP	B		
PRO	C		
	D		
DCE	E		
EXE	F		
...	G		
Dossier n°130217			130217-PA-TRANCHE-2.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC50)
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969

ARTICLE 1 - GENERALITES

Le présent dossier a pour objet de définir les travaux de viabilité nécessaires à l'aménagement de la deuxième tranche du lotissement « Les hauts du Viaduc » de 72 lots à bâtir, Rue du Docteur Robert Salles, sur la commune de BARENTIN.

Ces travaux sont pris en charge intégralement par la SARL LES TERRAINS NORMANDS, qui est le Maître d'ouvrage.

Ils seront organisés et surveillés par le B.E.T. SODEREF – Rue Karl Heinz Bringer - 27950 SAINT MARCEL.

Les travaux projetés portent sur la réalisation des ouvrages suivants :

- Travaux préparatoires
- Terrassements
- Voirie,
- Assainissement,
- Tranchées,
- Génie civil Télécom,
- Réseau d'eau potable,
- Réseau basse tension,
- Réseau gaz,
- Réseau d'éclairage,
- Espaces verts,
- Signalisation,

Le lotissement sera réalisé en une tranche comme défini sur les plans.

D'autres travaux seront réalisés par les concessionnaires :

- Câblage téléphonique
- Réseau Basse Tension
- Réseau gaz

ARTICLE II - TERRASSEMENTS

Il est prévu le nettoyage et tous les terrassements nécessaires à la réalisation de la voie de desserte et des espaces verts.

ARTICLE III - VOIRIE – PARKING – TROTTOIR – ACCES -

La chaussée sera faite en une seule phase et supportera le passage des véhicules légers, des camions de défense incendie et des camions de ramassage des ordures ménagères.

Equipements à mettre en place (se reporter aux différents plans joints).

Le profil en travers de la chaussée sera de type monopente avec des pentes transversales de 2%, bordurée par une bordure A2 (avec vue de 6cm en point haut ou arasée en point bas) (voir plan des revêtements).

ARTICLE IV - CONSTITUTION

La structure de voirie sera constituée suivant une analyse de sol

La voirie aura les finitions suivantes :

Chaussée et parking

- Couche d'accrochage : Imprégnation gravillonnée
- Revêtement : Béton bitumineux quartz 0/10 noir sur 0m05 d'épaisseur. Avec quelques passages en pavés résine ou autres revêtements

Placette, accès et trottoir

- Treillis soudé
- Revêtement : Béton

ARTICLE V - ESPACES VERTS

Des noues engazonnées et plantées seront réalisées.

Le terrain sera nettoyé dans l'emprise du projet.

ARTICLE VI - ASSAINISSEMENT

- Eaux usées et vannes

Les acquéreurs pourront se raccorder sur une boîte de branchement de Ø315 recouverte de tampon fonte de type agréé par le gestionnaire du réseau et de classe 250KN, mise en attente en limite de propriété sur la partie publique ou en partie privée non close (entrées charretières).

- Eaux pluviales

Les eaux pluviales de la voirie, des accès et des trottoirs seront renvoyées dans les noues et rejetées vers des bassins d'infiltration.

Les eaux de toitures seront épanchées sur chaque parcelle à la charge des acquéreurs avec une boîte de branchement pour la surverse.

ARTICLE VII - TRANCHEES TECHNIQUES

Les réseaux seront posés en tranchée commune ouverte.

Il est prévu la réalisation de l'ensemble des tranchées techniques nécessaires aux réseaux d'Orange, EDF B.T., GAZ et eau potable, ainsi que la mise en place des fourreaux de protection des réseaux en traversée de chaussée.

Les réseaux sous chaussée seront posés sous fourreaux (fournis et posés avant la réalisation de la voirie).

Création de muret technique, pour chaque parcelle, incorporant un coffret BT, un coffret gaz et une boîte aux lettres.

ARTICLE VIII – GENIE CIVIL TELECOM

Le lotissement sera raccordé sur le réseau existant de la première tranche.

Un réseau de fourreaux téléphoniques est installé sous le trottoir et sous la chaussée selon les endroits, conformément aux prescriptions techniques de l'administration d'ORANGE.

Chaque parcelle est raccordée au réseau créé par deux fourreaux de Ø 42/45 en attente dans un regard de branchement de 30 x 30 recouvert d'un tampon fonte classe 250KN.

Le raccordement des fourreaux se fera directement dans une chambre L2T existant à l'intersection de la Rue des Prés et de la Rue du Dr Salles.

Le matériel à mettre en œuvre devra obtenir l'agrément des services d'ORANGE concernés.

Les frais d'abonnement ainsi que la liaison jusqu'à la construction sont à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE IX - EAU POTABLE

L'alimentation du lotissement sera installée conformément aux prescriptions du service des eaux de BARENTIN.

Il est réalisé les travaux suivants :

- La construction d'un réseau principal en fonte en tranchée technique, y compris tous accessoires nécessaires au bon fonctionnement du réseau.
- La réalisation des branchements particuliers pour alimentation des lots aboutissant dans un citerneau avec tampon fonte classe 250KN et jonction au réseau par PE 19/25 série 16 bars.

L'équipement du comptage, le détendeur éventuel, la liaison jusqu'à la construction et les frais d'abonnement sont à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE X - ELECTRICITE B.T.

Création d'un poste transformateur au centre du lotissement.

La distribution d'électricité sera réalisée par E.R.D.F en souterrain et comprend la réalisation d'un réseau B.T. à partir du réseau existant, la réalisation des branchements particuliers par raccord au réseau par boîte de dérivation et liaison au coffret de comptage.

Tous les pavillons seront desservis en 4 x 35 mm² + câble de téléreport, chaque propriétaire devra y faire raccorder son installation en souterrain.

Le dimensionnement sera réalisé par le concessionnaire du réseau.

Les frais d'abonnement ainsi que la liaison jusqu'à la construction sont à la charge des acquéreurs.

ARTICLE XI - ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage public du programme sera raccordé sur une nouvelle armoire de commande intégrée dans le poste transformateur.

Le réseau principal sera réalisé en câble (RVFV) HFG 1000 V conducteur en cuivre et isolation en PVC (type SYE2) et en parallèle avec un circuit de terre indépendant réalisé en câble cuivre nu de 10 mm².

Nota : La réalisation sera conforme à la norme C 17 200 et C 17 205.

Le matériel d'éclairage sera défini conjointement avec la ville de BARENTIN

Le nombre de luminaire dessiné sur le plan est indicatif, et sera déterminé suivant une étude d'éclairement du luminaire choisi.

Le porteur de projet prévoira de ne pas installer d'éléments lumineux dans l'ensemble des espaces verts et de limiter les éclairages en direction des haies.

Les lampadaires devront éclairer vers le bas.

ARTICLE XII - DEFENSE INCENDIE

La défense incendie du programme sera assurée par la création de 2 poteaux situés à l'angle de la parcelle 72, et devant la parcelle 24.

ARTICLE XIII - SIGNALISATION

Une signalisation horizontale et verticale sera mise en place.